

Rabat, le 15 juin 2026

Communiqué

Publication de l'Instruction régissant

l'activité de change de devises

L'Office des Changes annonce la publication d'une version actualisée de l'Instruction régissant l'activité de change de devises, dont la dernière mouture datait de 2018. Cette Instruction définit les conditions et modalités d'exercice de l'activité de change de devises par les opérateurs agréés à cet effet.

Ce nouveau texte réglementaire fixe l'ensemble des obligations administratives et déclaratives incombant aux opérateurs de change de devises, précise les conditions de réalisation et d'enregistrement des opérations et définit les qualifications professionnelles minimales et les conditions d'honorabilité devant être observées par les sociétés de change de devises.

L'Instruction rappelle par ailleurs les obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, notamment la mise en place d'un dispositif de vigilance et de veille interne ainsi que la déclaration de soupçons.

La mise à jour de la présente Instruction s'inscrit dans une dynamique de renforcement et de modernisation du cadre réglementaire du secteur, visant à consolider la transparence et la sécurité des opérations, tout en intégrant les mutations de l'environnement opérationnel et technologique des opérateurs de change de devises.

Enfin, à travers le lancement de la plateforme « SARF » et la publication de la nouvelle Instruction régissant l'activité de change de devises, l'Office des Changes réaffirme sa volonté de renforcer l'encadrement et l'accompagnement de l'activité de change de devises, dans une optique d'efficacité, de cohérence et de proximité avec les opérateurs du secteur.

L'Instruction est consultable sur le site institutionnel de l'Office des Changes : www.oc.gov.ma